

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



# Carghjese

— CASA CUMUNA —

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 AVRIL 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre avril deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le treize avril, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

N°2024/17

MEMBRES PRÉSENTS	
François <b>GARIDACCI</b>	Lucie <b>FRIMIGACCI</b>
Jérôme <b>ALESSANDRI</b>	Jean-Paul <b>PAOLI</b>
Emmanuelle <b>FRIMIGACCI-PERONI</b>	Pierre <b>ZANNETTI</b>
Ange <b>SUSINI</b>	Vannina <b>NEGRONI-DESINI</b>
Stéphanie <b>ALESSANDRI</b>	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène <b>DRAGACCI-CODACCIONI</b>	Pierre-Jean <b>MIGEVANT</b>
Sandrine <b>CINOTTI</b>	Frédéric <b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b>
Dominique <b>POGGI</b>	Alexia <b>ZANETTACCI</b>

### OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Il propose ainsi l'adoption des taux qui suivent :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux proposés	Produit fiscal attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 229 000	27, 00	871 830
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	18 700	49, 00	9 163
Taxe d'habitation	2 306 000	27, 25	628 385
Cotisation foncière des entreprises	390 000	12, 67	49 413
<b>Total</b>			<b>1 558 791</b>

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales conformément au tableau figurant ci-dessus pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour : 9.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

